



d'inviter le secrétaire général à consolider ce succès en créant une unité de politique civile interdépartementale qui mettrait en présence le DOMP, le DAP, le DAH et le Centre pour les droits de l'homme et qui remplirait deux fonctions. En ce qui concerne la planification et l'analyse des politiques, cette unité coordonnerait les aspects des opérations de maintien de la paix relatifs aux droits de la personne et aux affaires civiles. Pour ce qui est des opérations à proprement parler, elle veillerait au soutien logistique et à la coordination du personnel surveillant le respect des droits de la personne et le déroulement des élections, ainsi que d'autres activités civiles sur le terrain. Cette unité pourrait évaluer les éléments nécessaires au travail civil sur le terrain, de sorte que les enseignements tirés d'opérations comme celles menées au Cambodge, au Rwanda, au Salvador et en Haïti ne soient pas perdus.

Depuis sa création en 1992, le DOMP s'améliore régulièrement. Son personnel militaire s'est étoffé grâce à des détachements consentis par les États membres et à la création de postes entièrement financés²⁹. Le Bureau du conseiller militaire est maintenant reconnu comme étant l'endroit qui émet des conseils pour toutes les questions militaires que traite l'ONU. En outre, le secrétaire général a renforcé les capacités de planification politique et d'analyse opérationnelle du Secrétariat. Afin de garantir l'« unité dans l'effort » qui est essentielle pour réagir à des situations de crise multidimensionnelles, il a sollicité la coopération des principales organisations humanitaires et de grandes ONG. Il est toutefois possible d'en faire plus pour consolider la planification et réduire le délai d'attente qui précède les décisions du Conseil de sécurité ou la préparation des budgets. Le Secrétariat devrait s'orienter vers ce que le lieutenant général J.K. Dangerfield a appelé un « processus itératif », qui suppose un degré élevé de coopération entre les niveaux politique et stratégique³⁰.

Ces mesures sont importantes pour toutes les opérations de paix, mais elles sont cruciales dans les situations qui exigent une réaction rapide. Il faut appuyer le secrétaire général dans ce sens. Il serait bon de continuer de renforcer les capacités militaires et le professionnalisme du Secrétariat de l'ONU, à court et à moyen terme, principalement au moyen de contributions nationales. Il convient de reconnaître le rôle de premier plan du DOMP relativement aux opérations de paix, mais la planification d'urgence doit néanmoins reposer sur une approche collective faisant intervenir l'ensemble du Secrétariat et les organismes concernés. En outre, le Bureau du conseiller militaire doit être renforcé de sorte que ce dernier puisse fournir au secrétaire général et au Conseil de sécurité des avis militaires opportuns et complets. Pour accroître l'importance des avis militaires au sein du système onusien, surtout au Conseil de sécurité, il serait tout particulièrement utile de tenir des réunions mensuelles entre le conseiller militaire et les conseillers militaires des États membres du Conseil de sécurité.

10. Le secrétaire général devrait continuer de renforcer le Département des opérations de maintien de la paix, notamment par des détachements consentis par les États membres, afin de constituer pour les opérations de paix un personnel politique et militaire central efficace. Les États membres devraient être encouragés à l'aider dans ces efforts.

Le Bureau du conseiller militaire devrait être renforcé afin de pouvoir s'acquitter pleinement des fonctions consultatives qui sont les siennes.